



FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Dust-Off® Le dépolluant à gaz comprimé

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom commercial/Dénomination: Dust-Off®. Le dépolluant à gaz comprimé

Synonymes: 18007/DFG3552X, 18010/DFG1052X, 18011/DFGR1052X, 88002/DPSX, 88004/DPSRX, 88007/DPSJBX, 88010/DPSLX, 88015/FGSX, 88017/FGSRX, 88120/DPSJMBX, 88128/DSXLPX4P, 88143/DSXLPX6P

Numéro CE: 200-866-1

Numéro d'immatriculation REACH: 05-2118801621-54-0000

1.2. Utilisations identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Principale catégorie d'utilisation: Usage professionnel/Suppression des poussières

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Falcon Safety Products (UK) Limited
Staffordshire Business Village
Dyson Way
Stafford, United Kingdom
ST18 0TW
Tél.: +44 (0)1785 887802
Fax: +44 (0)1785 887803
E-mail: info@falconsafety.co.uk

1.4. Numéros de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence Royaume-Uni: +44 (0)1785 887802 de 08h30 à 17h00 GMT Lundi-Vendredi
En cas d'urgence médicale, les membres du public doivent toujours contacter leur médecin généraliste, NHS 111 (Angleterre et Pays de Galles), NHS 24 (Écosse) ou le service local des urgences. Si le patient s'est évanoui ou s'il ne respire pas correctement, en cas d'urgence constituant un danger de mort immédiat, appeler le 999.

Téléphone d'urgence international: **Urgences médicales** Appeler Prozar +1-800-498-7192 ACCT#2992000

Pour les incidents liés aux matières dangereuses: (**Déversement, incendie ou accident associé**), appeler Chemtrec Day ou Royaume-Uni/ International De nuit +1 703-527-3887 (appels en PCV acceptés) ACCT#CCN 724398.

SECTION 2: Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon la réglementation (UE) 1272/2008

Classification CLP: Catégorie 2 Aérosol - H223, H229

2.2. Éléments de l'étiquette

2.2.1. Étiquetage selon la réglementation (UE) 1272/2008

Pictogramme de risque:



Mot-indicateur:

Avertissement

Déclarations de risques:

H223 - Aérosol inflammable
H229 - Récipient pressurisé: risque d'exploser si chauffé

Déclarations de précaution:

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'allumage. Interdiction de fumer
P211 - Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou autre source d'allumage
P251 - Ne pas percer ou brûler, même après utilisation
P410 + P412 - Protéger de la lumière solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

2.3. Autres risques

Autres risques:

La concentration et/ou l'inhalation délibérée du contenu peut être mortelle.
Les liquides peuvent causer de graves brûlures (gelures) au contact avec la peau.
Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom chimique	N° CAS	% concentration	N° CE	Classification CLP N° CE 1272/2008
1,1 - Difluoroéthane (152a)	75-37-6	>99	200-866-1	Gaz inflammable - Catégorie 2 H223

Voir dans la Section 16 le texte complet des phrases H déclarées ci-dessus.

[1] Substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance comportant une limite d'exposition du lieu de travail

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont indiquées dans la Section 8.

3.2. Mélanges

Aucun autre ingrédient n'est présent, dans des concentrations applicables selon la réglementation (CE) n° 1272/2008, présentant un danger pour la santé ou l'environnement.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premier secours

Remarques générales:	Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et demander l'avis d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin/ les services d'urgence.
Inhalation:	Fournir de l'air frais. Maintenir au chaud, dans un endroit calme. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, du personnel formé doit pratiquer la respiration artificielle ou fournir de l'oxygène
Contact avec la peau:	Retirer immédiatement les vêtements contaminés; laver abondamment la peau contaminée avec de l'eau. Contacter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements avant de les réutiliser
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion:	L'ingestion de liquide peut provoquer des brûlures similaires aux gelures. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Retirer les éventuels appareils dentaires. Transporter la personne exposée à l'air frais. Maintenir la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical.
Protection des secouristes:	Aucune action présentant des risques personnels ne doit être prise sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour le secouriste de pratiquer le bouche-à-bouche. • Traiter symptomatiquement. Contacter immédiatement un centre anti-poison si des quantités importantes ont été ingérées ou inhalées. NE PAS administrer d'adrénaline ou de drogues similaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:	L'inhalation de fortes concentrations de vapeur peut causer une dépression du système nerveux central et une narcose. Les effets possibles incluent: maux de tête, vertiges, crampes, évanouissement et mort. L'inhalation de vapeurs très concentrées peut irriter le système respiratoire. Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux, difficultés respiratoires, essoufflement.
Contact avec la peau:	Le contact avec du gaz liquide ou réfrigéré peut causer des gelures.
Contact avec les yeux:	Peut irriter les yeux.
Ingestion:	Ingestion peu probable. L'ingestion peut causer des irritations gastro-intestinales, des nausées, des vomissements et de la diarrhée

4.3. Indication de consultation médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Non applicable

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Dust-Off®. Le dépoussiérant à gaz comprimé

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Pulvérisation d'eau, brouillard d'eau, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction à éviter: Jet d'eau puissant pour des raisons de sécurité.

5.2. Dangers spéciaux dérivant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Aérosol inflammable.

Risques spécifiques: Les bombes aérosols peuvent éclater et devenir des projectiles (>49°)
Pendant l'utilisation, elles peuvent former un mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur les planchers.
Les vapeurs peuvent parcourir de très grandes distances vers une source d'inflammation où elles peuvent s'enflammer, provoquer un retour de flamme ou exploser.
La pression à l'intérieur de récipients étanches peut augmenter sous l'effet de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux dégagés en cas d'incendie.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés halogénés, halogénures d'hydrogène, fluorure d'hydrogène
Les produits dérivés de la réaction avec l'eau peuvent être toxiques: HF, fluorure de carbonyle.

5.3. Conseils pour les pompiers:

Conseils pour les pompiers: Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Si le gaz sortant de la bombe s'enflamme, stopper le débit de gaz. Ne pas éteindre l'incendie sauf si la fuite peut être stoppée. Un respirateur autonome (SCBA) est nécessaire en cas de rupture de récipients et d'émission du contenu en cas d'incendie; il doit être adapté aux circonstances locales et à l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs avec de l'eau pulvérisée.

Évacuer la zone. Empêcher le ruissellement des produits d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer conformément aux réglementations/lois locales.

SECTION 6: Mesures en cas d'émission accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention: Aucune action présentant des risques personnels ne doit être prise sans formation appropriée. Évacuer les environs. Assurer une aération adéquate Interdire l'accès au personnel non nécessaire et sans protection. En cas de rupture d'aérosols, faire particulièrement attention à l'échappement rapide du contenu sous pression et du gaz propulseur. Si plusieurs récipients sont brisés, les traiter comme un déversement de matériau en vrac conformément aux instructions de la section relative au nettoyage. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Interdiction de fumer et d'utiliser des torches ou des flammes dans la zone de danger. Utiliser exclusivement des outils ne produisant pas d'étincelles. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un respirateur approprié si la ventilation n'est pas suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Pour le personnel d'intervention d'urgence: Seul du personnel qualifié, doté d'équipement de protection individuelle peut intervenir (voir Section 8).

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales: Éviter la pénétration dans la nappe d'eau souterraine, l'eau de surface et les cours d'eau

6.3. Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: **Faible déversement:** Stopper la fuite si elle ne présente pas de risques. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et essuyer si le produit est soluble dans l'eau. En alternative, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer le tout dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer en faisant appel à une entreprise agréée d'élimination des déchets.
Déversements importants: Stopper la fuite si elle ne présente pas de risques. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Approcher de la source du déversement sous le vent. Éviter la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Circonscrire et recueillir le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée et le placer dans un récipient en vue de son élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer en faisant appel à une entreprise agréée d'élimination des déchets. Le matériau absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit répandu. Note: Voir la section 1 pour toute information de contact d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi Section 8.
Voir aussi Section 13.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Dust-Off® Le dépolvissant à gaz comprimé

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions de manutention sans danger

Manutention:	Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient pressurisé; protéger de la lumière solaire et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une matière incandescente. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement en présence de ventilation appropriée. Utiliser un respirateur approprié si la ventilation n'est pas suffisante. Stocker et utiliser loin de la chaleur, d'étincelles, de flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants (aération, éclairage et manutention) Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène au travail:	Interdiction de manger, de boire et de fumer dans les zones où le produit est manipulé, stocké et traité. Les ouvriers doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant de pénétrer dans des zones réservées aux repas. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Précautions de manutention sans danger

Stockage:	Aérosol inflammable - H221 Conserver le récipient fermé hermétiquement dans un endroit frais et bien aéré. Éloigner de la lumière solaire directe. Conserver à une température inférieure à 49°C. Toujours stocker en position verticale.
Emballage:	Toujours conserver/stocker dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisateurs finaux spécifiques

Aucune données disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

1.1-Difluoroéthane R152a (CAS 75-37-6)

PEL (OSHA) :	Aucune établie	AEL * (DuPont) :	1000 ppm, 8 h TWA
TLV (ACGIH) :	Aucune établie	WEEL (AIHA) :	1000 ppm, 8 h TWA

* AEL est la valeur d'exposition admise de DuPont

Les données indiquées ci-dessous sont validées par le Comité technique européen des fluorocarbures (EFCTC) www.fluorocarbons.org/chemical-families/hfcs/hfc-occupational-health

DNEL	Industriel - Inhalation, long-terme	: 2713 mg/m ³	PNEC	Eau douce	: 0,048 mg/l
	Consommation - Inhalation, long-terme	: 675 mg/m ³		Eau de mer:	0,048 mg/l
				Sol:	0,141 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures de contrôle techniques:	Utiliser uniquement en présence de ventilation appropriée. Si les opérations produisent de la poussière, des vapeurs, des gaz ou du brouillard, utilisez des enceintes, une ventilation aspirante ou d'autres mesures techniques pour maintenir l'exposition du personnel aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Il est recommandé d'utiliser des techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. S'assurer que des dispositifs de lavage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.
8.2.2. Équipement de protection individuelle:	Le type de protection individuelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. Directive 98/686/CEE
8.2.2.1. Protection des yeux et du visage:	Le port de lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166) est obligatoire si une évaluation des risques le préconise, afin d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières.
8.2.2.2. Protection cutanée:	
Protection des mains	Le port de gants étanches résistant au froid/produits chimiques (EN511) est obligatoire pour manipuler des produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Autre protection cutanée	Des équipements de protection individuelle pour le corps doivent être sélectionnés sur la base de la tâche à accomplir et des risques impliqués, et doivent être approuvés par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
8.2.2.3. Protection respiratoire:	En cas d'aération insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié. Masque complet (EN136) Demi-masque (EN140) Type de filtre recommandé AX (EN141)
8.2.2.4. Protection thermique:	Utiliser des équipements appropriés.
8.2.3 Contrôles de l'exposition de l'environnement:	Éviter la pénétration dans les eaux de surface ou les égouts. Conforme à la loi sur la protection de l'environnement de la Communauté

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect/couleur	:	gaz aérosol liquéfié/ incolore
Odeur	:	légère, semblable à l'éther
Seuil d'odeur	:	Le seuil d'odeur est subjectif et inadapté pour alerter d'une surexposition
pH	:	Neutre
Point/plage de fusion	:	-117°C (à 1013 hPa)
Point/plage d'ébullition	:	-24,7°C (à 1013 hPa)
Point d'éclair	:	< -50°C
Taux d'évaporation	:	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol inflammable
Limites d'explosion (LEL, UEL)	:	LEL 3,7 vol % - UEL 20,2 vol %
Pression de vapeur	:	5960 hPa (à 25°C)
Densité de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité	:	à 25°C 0,9 g/m ³ liquide
Densité relative	:	2,4
Solubilité dans l'eau	:	0,2 g/l (à 25°C - à 1013 hPa)
Solubilité dans d'autres solvants	:	aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	454°C
Température de décomposition	:	aucune donnée disponible
Viscosité	:	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non applicable. L'étude n'est pas nécessaire car il n'y a aucun groupe chimique associé aux propriétés explosives présentes dans la molécule.
Propriétés oxydantes	:	Non applicable. L'application de la procédure de classification n'est pas nécessaire car la molécule ne contient aucun groupe chimique associé à des propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

Contenu de composés organiques volatiles (VOC) en pourcentage par poids : >99%

Le mélange gaz/vapeur et plus lourd que l'air Il peut s'accumuler dans des espaces confinés, notamment au niveau du sol ou au-dessous.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Aérosol inflammable. Voir aussi Section 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable pendant le stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de conditions dangereuses : Pendant l'utilisation, il peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif
Voir aussi Section 10.4

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Voir aussi Section 7 - Manutention et stockage

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, métaux en poudre, sels de métaux en poudre.
Voir aussi Section 7 - Manutention et stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Produits de décomposition dangereux dégagés en cas d'incendie
Voir aussi Section 5.2.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité par inhalation aiguë 1,1-Difluoroéthane (R152a)

Analyse des composants - LD50:	1,1-Difluoroéthane - > 64000 ppm rat
Analyse des composants - Oral LD50:	1,1-Difluoroéthane - 1500 mg/kg rat
Effets d'une exposition aiguë - peau:	Une exposition à des gaz à expansion rapide ou à liquides vaporisés peut causer des gelures ((brûlure par le froid)
Effets d'une exposition aiguë - yeux:	Une exposition à des gaz à expansion rapide ou à liquides vaporisés peut causer des gelures ((brûlure par le froid)
Effets d'une exposition aiguë - inhalation:	Fort essoufflement, narcose, activité cardiaque irrégulière, toux, voies respiratoires
Cancérogénicité:	Non classifiable comme cancérogène humain Les essais sur les animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.
Toxicité reproductive:	Aucune toxicité pour la reproduction. Les essais sur les animaux n'ont pas montré de toxicité reproductive.
Autres informations:	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, voir Section 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

LC₅₀, 96 heures: 295,783 mg/l, poisson

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

LC₅₀, 48 heures: 146,695 mg/l, Daphnie magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Aucune information nécessaire

Toxicité aiguë - micro-organismes

Aucune information nécessaire

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Risque de bio-accumulation

Risque de bio-accumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Mobile

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: 0

Potentiel de réchauffement de la planète (CH₃CHF₂): 124

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets provenant de résidus / produits non utilisés

Manipuler avec précaution. Voir aussi Section 7: Manutention et stockage.

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éviter la pénétration dans les eaux de surfaces et les égouts.

Emballage contaminé

Les récipients vides doivent être transporté dans un site approprié de traitement des déchets pour être recyclés ou éliminés.

Les récipients vides ne doivent pas être percés ou incinérés en raison du risque d'explosion.

Liste des codes/désignations de déchets suggérés conforme au CED (Catalogue européen des déchets)

Classés comme déchets dangereux selon les réglementations de l'Union européenne.

Les codes de déchets suivants ne sont que des suggestions: 150110 - emballage contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités en charge de l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations de transport

14.1. Numéro ONU


N° ONU : 1950

14.2. Nom officiel d'expédition ONU


Nom officiel d'expédition : AÉROSOLS
 Nom officiel d'expédition IATA/IMDG : AÉROSOLS, INFLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger de transport

14.3.1. Transport terrestre (ADR)

Classe : 2 - Gaz
 Code de classification : 5F
 Étiquetage: Quantités limitées (LQ) : 




14.3.2. Transport par voies navigables intérieures

Classe (ONU) : 2
 Étiquetage: Quantités limitées (LQ) : 

14.3.3. Transport maritime (IMDG)

Classe ou division : 2.1 - Gaz inflammable
 Étiquetage: Quantités limitées (LQ) : 

14.3.4. Transport aérien (IATA)

Classe ou division : 2.1 - Gaz inflammable
 Étiquetage: Quantités limitées - IATA (LQ) :    AÉROSOLS
 Gaz inflammable :
 Haut :
 AÉROSOLS

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable

14.5. Risques pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin : Non

14.6. Précaution spéciales pour l'utilisateur

EMS : F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MAROL 73/78 et le code IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/lois sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementations UCE

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'Annexe XVII de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006

3. Substances ou mélanges liquides répondant aux critères des classes ou catégories de danger suivantes figurant dans l'Annexe I de la Réglementation (CE) n° 1272/2008 : "Dymel" 152a

40. Substances classées dans la catégorie 1 ou 2 des gaz inflammables, les catégories 1, 2 ou 3 des liquides inflammables, la catégorie 1 ou 2 des solides inflammables, substances et mélanges qui, en contact avec l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, catégorie 1 des liquides pyrophoriques, ou catégorie 1 des solides pyrophoriques, indépendamment de leur présence dans la Partie 3 de l'Annexe VI de la Réglementation (CE) n° 1272/2008. : "Dymel" 152a - 1,1-Difluoroéthane

Ce produit contient un ingrédient figurant dans la Liste candidate de l'Annexe XIV de la réglementation REACH n° 1907/2006/CE. : Aucun

Autorisations : Non applicable

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Dust-Off® Le dépolvissant à gaz comprimé

SECTION 15: Informations réglementaires - suite

15.1.2. Réglementations nationales - (liste non exhaustive)

DE: WGK	: 1
DE: Catégorie allemande de stockage (LGK)	: LGK 28 - Aérosols
DE: Technische Regelein für Gefahrstoffe (TRGS)	: Applicable
FR: Installations classées	: 141x 143x
NL: ABM	: 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen (B)
NL: NeR (Nederlandse emissive Richtlijn)	: Substances organiques sous forme de vapeur ou de gaz

15.2. Évaluation de sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique : Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des phrases H et EUH

Aérosol 2	: Aérosol, Catégorie 2
Gaz inflammable 2	: Gaz inflammables, catégorie de danger 2
Gaz liquéfié	: Gaz sous pression: Gaz liquéfié
H223	: Aérosol inflammable
H229	: Récipient sous pression Peut explosé si chauffé

"Dymel" est une marque déposée de DuPont

Principales documentations et sources pour les données : ECHA - Guide sur la rédaction de fiches de données de sécurité
Directive sur les distributeurs en aérosol 2013/10/UE
BAMA - Association britannique des fabricants d'aérosol
(EFCTC) Comité technique européen des fluorocarbures

Abréviations et acronymes

: ABM = Algemene beoordelingsmethodiek
AND = Accord Européen relative au Transport International des
Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
ADR = Accord Européen relative au Transport International des
Marchandises Dangereuses par Route
CLP = Règlements de classification, d'étiquetage et d'emballage
conformément à 1272/2008/CE
IATA = Association internationale du transport aérien
IMDG = Code maritime international des matières dangereuses
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction
des substances chimiques
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane
LC50 = Concentration létale médiane
PNEC = Concentration prévisible sans effet
STEL = Niveau d'exposition à court-terme
TLV = Limites seuils
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
PBT = Persistant, bio-accumulable et toxique
vPvB = Très persistant et très bio-accumulable
WGK = Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under
German Federal Water Management Act)

Date d'émission : 01/06/2018
Édition : 2
Préparé par : Falcon Safety Products (UK) Limited

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2013/10/UE sur les aérosols, à la Réglementation 1272/2008/CE et à l'Annexe II du Règlement 1907/2006/CE (REACH) de la Commission CEE.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources réputées techniquement exactes et fiables. Bien que tout ait été fait pour assurer la divulgation complète des dangers liés au produit, dans certains cas les données ne sont pas disponibles, et cela est précisé. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, on peut supposer que les utilisateurs de ce matériel sont parfaitement formés, conformément aux exigences de toutes les lois et réglementations en vigueur. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est fournie et le fournisseur ne sera pas tenu responsable d'éventuelles pertes, blessures ou dommages indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Cette fiche de données de sécurité a été préparée et doit être utilisée exclusivement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que cette fiche de données de sécurité ne soit pas applicable.